

Assemblée communale ordinaire du mercredi 3 décembre 2014 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 12 novembre 2014, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. **Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25.06.2014.**
2. **Ratifier la décision de l'assemblée bourgeoise de ce jour, à savoir, adopter la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m² au plus offrant.**
3. **Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins et des drainages de la commune mixte de Mervelier.**
4. **Présenter, discuter et adopter le budget 2015, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.**
5. **Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement sur les émoluments communaux de la commune mixte de Mervelier.**
6. **Présenter, discuter et adopter le crédit de financement de Fr. 73'500.00 pour l'achat d'un petit tracteur, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.**
7. **Divers.**

Les règlements mentionnés sous points 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Etienne Chételat
- Jean-Claude Kormann

Il y a 25 personnes présentes sur les 427 ayants droit dans notre commune.

Le point 4 devient le point 3 et le point 3 devient le point 4

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 juin 2014.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Ratifier la décision de l'assemblée bourgeoise de ce jour, à savoir, adopter la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m² au plus offrant.

Rapporteur : André Marquis

A l'époque, le Conseil communal, suite à une décision d'assemblée qui demandait d'étudier une rénovation de cette bâtisse, avait mandaté une commission pour étudier et chiffrer ce projet. Les travaux effectués par cette commission nous ont montré qu'il était impossible pour la collectivité publique d'entreprendre ce chantier car un montant d'environ Fr. 390'000.00 était nécessaire pour réaliser ce projet. La commission et le Conseil communal avait donc décidé la mise en soumission avec un bail à long terme.

Après le désistement d'un premier candidat, le Conseil communal avait déniché, croyait-il, la perle rare. De ce fait, le Conseil communal avait demandé aux instances cantonales la désaffectation de cette ferme, ce qui a été accordé. Après plusieurs mois de tractations, ce locataire a jeté l'éponge.

En date du 23 septembre 2014, la commission bourgeoise a été consultée sur l'opportunité de vendre cette ferme, aucun avis négatif à cette requête n'a été formulé et c'est donc tout naturellement que le Conseil communal propose à cette assemblée de pouvoir mettre en vente ce bâtiment.

Pour être encore plus complet, il existe un risque important que le service cantonal des constructions exige démolition de ce bâtiment, si des travaux de rénovation ne sont pas réalisés rapidement. Dernièrement, des petits malins imbéciles se sont amusés à casser toutes les fenêtres, portes et sanitaires de cette ferme.

L'assemblée bourgeoise de ce soir a accepté la vente de ces bâtiments 113.

Au vote à main levée l'assemblée ratifie par 23 OUI, 1 NON et 1 abstention la décision de l'assemblée bourgeoise de ce jour, à savoir, adopter la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m² au plus offrant.

3. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins et des drainages de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Joël Tschannen

Ce règlement est consultable au secrétariat communal.

Questions

Marcel Vogel souhaite savoir s'il sera toujours possible de circuler avec des machines pour les entreprises du bois. Joël Tschannen répond positivement.

Bertrand Mouttet demande : lorsque le règlement entrera en vigueur, comment cela se passe-t-il avec les éléments existants (par exemple muret pas à la limite) ? Joël Tschannen prend note de cette question, il se renseignera aux instances cantonales et transmettra la réponse à Bertrand Mouttet.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins et des drainages de la commune mixte de Mervelier.

4. Présenter, discuter et adopter le budget 2015, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.

Rapporteur : Alexandra Wingeier

Taxes 2015

Taxe des chiens (par chien)	2014	2015
Au village jusqu'à 2 chiens	50.00	50.00
Dès le troisième chien	70.00	70.00
Sur les fermes	50.00	50.00

Taxe des chemins	2014	2015
Taxe de base	50.00	0.00
Taxe par ha	80.00	120.00
Taxe sur la VO	0.00	0.0002

Taxe des drainages	2014	2015
Taxe minimum	20.00	0.00
Taxe par ha	60.00	20.00
Taxe sur la VO	0.00	0.00005

Taxe des digues	2014	2015
Sur la valeur officielle	0.18‰	0.18‰

Taxe des avances cadastrales	2014	2015
Sur la valeur officielle	0.28‰	0.28‰

Taxe des épurations	2014	2015
Taxe au m3	1.00	1.50

Taxe des ordures		
	2014	2015
Par ménage	70.00	70.00
Par ½ ménage	35.00	35.00
Par personne (plus de 18 ans)	30.00	30.00
Commerces et entreprises	120.00	120.00
Exploitations agricoles	120.00	120.00
Résidences secondaires	300.00	300.00
Taxe spéciale (déchets inertes) au m3	100.00	100.00

Salaires 2015

Liste des salaires - budget 2015		
Salaire horaire	Séances	22.00
Salaire horaire	vacations	22.00
Salaire horaire	travaux ordinaires	22.00
Salaire horaire	travaux de nuit	25.00
Salaire horaire	homme + tracteur	65.00
Maire	Forfait annuel	6'000.00
Vice-maire	Forfait annuel	250.00
Président des assemblées	Forfait par séance	100.00
Vice-président des assemblées	Forfait par séance	100.00
Administration	Echelle A / Classe 8 annuité 1	50'850.00
Voyer communal	Salaire annuel	14'400.00
Préposé AVS	Forfait annuel	4'800.00
Concierge	Ecole primaire	16'812.00
Concierge	Halle de gymnastique	12'288.00

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2015, déficitaire de Fr. 76'557.00.

Budget municipal 2015

Rubriques	Charges			Produits		
	Budget 2015	Budget 2014	Différence	Budget 2015	Budget 2014	Différence
Administration	190'300.00	184'300.00	6'000.00	51'000.00	41'600.00	9'400.00
Travaux publics	101'500.00	97'862.00	3'638.00	95'000.00	92'000.00	3'000.00
Affaires juridiques	7'680.00	4'880.00	2'800.00	2'760.00	2'300.00	460.00
Instruction / formation	718'350.00	698'670.00	19'680.00	23'300.00	22'100.00	1'200.00
Aide sociale	354'328.00	366'074.00	-11'746.00	2'200.00	8'700.00	-6'500.00
Economie publique	21'400.00	22'500.00	-1'100.00	0.00	0.00	0.00
Finances	220'050.00	214'850.00	5'200.00	53'325.00	37'730.00	15'595.00
Impositions	44'000.00	51'000.00	-7'000.00	1'358'166.00	1'399'507.00	-41'341.00
Enlèvement des déchets	46'200.00	49'200.00	-3'000.00	46'200.00	49'200.00	-3'000.00
Inhumations	4'500.00	5'200.00	-700.00	2'500.00	2'500.00	0.00
Service du feu	14'700.00	14'700.00	0.00	12'000.00	12'000.00	0.00
Epuration	48'000.00	48'000.00	0.00	48'000.00	48'000.00	0.00
Totaux	1'771'008.00	1'757'236.00	13'772.00	1'694'451.00	1'715'637.00	-21'186.00
Excédent de charges	76'557.00	41'599.00				

Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2015 qui se solde par un **déficit de Fr. 5'000.00**.

Budget bourgeois 2015

Rubriques	Charges			Produits		
	Budget 2015	Budget 2014	Différence	Budget 2015	Budget 2014	Différence
Administration	23'900.00	23'400.00	500.00	200.00	450.00	-250.00
Travaux publics	17'100.00	7'100.00	10'000.00	10'500.00	0.00	10'500.00
Finances	48'500.00	49'800.00	-1'300.00	73'800.00	71'614.00	2'186.00
Totaux	89'500.00	80'300.00	9'200.00	84'500.00	72'064.00	12'436.00
Excédent de charges	5'000.00	8'236.00				

La commission des finances a préavisé favorablement ces deux budgets.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la quotité d'impôts et les différentes taxes communales 2015.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2015.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2015.

5. Présenter, discuter et adopter le nouveau règlement sur les émoluments communaux de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Michel Randin

Le Service des communes de la RCJU a proposé à toutes les communes jurassiennes d'instaurer un règlement unifié sur les émoluments communaux.

Ce règlement est consultable au secrétariat communal.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement sur les émoluments communaux de la commune mixte de Mervelier.

6. Présenter, discuter et adopter le crédit de financement de Fr. 73'500.00 pour l'achat d'un petit tracteur, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin

Le Conseil communal souhaite investir dans l'achat d'un tracteur multi-usages pour le déneigement et le balayage des trottoirs, des places publiques (école, église, halle, ...) et la tonte des espaces verts de la commune. Ce tracteur sera également utilisé par le FC Val Terbi pour la tonte de leurs terrains de foot moyennant le paiement d'une location à l'heure d'utilisation.

Questions

Jean-Claude Kormann demande si une saleuse est intégrée à ce tracteur. Michel Randin répond négativement.

Bertrand Mouttet demande si ce n'est pas mieux d'avoir une fraise plutôt qu'une lame pour la neige. Michel Randin répond que le choix du Conseil communal s'est porté sur une lame pour diverses raisons telles que par exemple ne pas envoyer la neige sur les parcelles des citoyens.

Marcel Vogel demande s'il y aura possibilité de louer ce tracteur à des privés. Le Conseil communal n'a pas réfléchi à cette possibilité.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le crédit de financement de Fr. 73'500.00 pour l'achat d'un petit tracteur, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour procéder à la consolidation.

7. Divers.

Champ du Clos

Renato Christen souhaite savoir si le Plan Spécial « Champ du Clos » est fini ? Joël Tschannen répond que le projet suit son cours et qu'il sera prochainement en dépôt public.

Dépôts publics

Marcel Vogel demande s'il n'est pas possible d'insérer tous les dépôts publics sur le site internet communal ? Martine Brêchet répond que le Conseil communal demandera des informations au Service des communes.

Planification agricole

- Bertrand Mouttet souhaite savoir si le Conseil communal va relancer le projet « Planification agricole » ? Joël Tschannen répond que les agriculteurs de la commune ont répondu à plus de 90 % négativement à ce projet.
- Eve Schaller souhaite connaître la proportion « Agriculteurs – Privés » des terres de la commune.
- Bertrand Mouttet demande s'il n'est pas possible d'envoyer une convocation à tous les citoyens pour leur demander leur avis.

Réfection des chemins

Etienne Kottelat demande si une réfection des chemins agricoles est prévue en 2015. Joël Tschannen répond qu'un projet doit être construit par le Conseil communal, mais qu'il ne faut pas oublier que nous n'avons pas beaucoup de moyens financiers.

Martine Brêchet remercie toutes les personnes présentes. Elle remercie également toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de la commune durant l'année 2014.

Béatrice Kottelat ajoute que toutes les remarques faites dans les divers lors de la dernière assemblée ont été traitées.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h20 devant personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE

Béatrice Kottelat

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier